

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° II-1246

présenté par

Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, Mme Rouaux, M. Vallaud, Mme Rabault, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Vicot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

## ARTICLE 35

### ÉTAT B

**Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0	0
Vie de l'élève	565 000	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	565 000	0
Enseignement technique agricole	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	565 000	565 000	565 000
<b>SOLDE</b>	0		

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à corriger la baisse des fonds sociaux dans l'enseignement public, alors qu'ils sont maintenus à l'identique dans l'enseignement privé pour 2024.

Parallèlement aux aides sociales à la scolarité des enveloppes de fonds sociaux sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin. Par exemple, ces fonds permettent de faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens, et éviter ainsi, que certains enfants se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration. Ces fonds sociaux sont également destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire.

Au lendemain de la crise sanitaire et en plein contexte inflationniste, la baisse de ces fonds sociaux de 0,6 M€ n'est pas acceptable. Non seulement la baisse démographique des élèves doit être l'occasion de mieux les accompagner, pas de casser notre système scolaire - cette baisse démographique pourrait ainsi être l'occasion d'augmenter la cible ou bien le montant de ces aides - mais en plus cette baisse correspond à -1,1 % des fonds sociaux alors que les effectifs ne baissent que de 0,3 % dans le 2nd degré.

Cette baisse est d'autant moins acceptable que concernant les fonds sociaux dans l'enseignement privé, le Gouvernement a fait le choix de les maintenir à un niveau identique : « les crédits, identiques à ceux inscrits en 2023, s'appuient notamment sur l'hypothèse d'un contexte social

demeurant difficile en 2024 en raison des conséquences liées à la forte inflation qui pourraient perdurer » indiquent les bleus budgétaires.

Afin d'être recevable, cet amendement propose :

- Une augmentation de 565 000 € en AE et CP de l'action 04 du programme 230 "Vie de l'élève" ;
- Une diminution de 565 000 € en AE et CP de l'action 8 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'Éducation nationale ».